

**PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE D'EAU POTABLE DES SABLONS
SÉANCE DU LUNDI 24 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 Mars à 18h45, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes des Sablons à Villeneuve les Sablons, sous la présidence de Monsieur Alain LETELLIER, Président.

Date de convocation : 10 mars 2025

Conseillers en exercice : 29

Présents : 17

Votants : 17

Présents :

Mesdames HERMAN Catherine – LEROY Annie – Messieurs BILLARD Laurent – BOGAERT Francis – BOUILLIANT Didier – CAUCHIES Daniel – CHEVALLIER Laurent – KIESSAMESSO Philippe – LE MAREC Hervé – LETELLIER Alain – MERMET Alain – MOKTHARI Abdelafid – VALLET Hervé – GORINE Ludovic – BEAUVISAGE Valéry (suppléant) – DELAVILLE Jean-Sébastien (suppléant) – GRANGER Philippe (suppléant)

Absents excusés :

Mesdames MAHEU Brigitte – MARGERY Dominique – Messieurs BRELET Gilles – COMETTE Jacques – DE KONINCK Hervé – DUPUIS Olivier – FRANÇAIS Alain – GOERGEN Julien – GOUPIL Jean-Louis – GOUSPY Christian – HABERKORN Gilles – LE CORRE Pascal – PIGEON Emmanuel – THOMAS Jean-Jacques – VANHOUTTE Denis

Pouvoirs :

Néant

Monsieur GRANGER Philippe est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-01 – Approbation du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 16 décembre 2024

Le procès-verbal de la réunion du comité syndical du 16 décembre 2024 ne suscite aucune remarque et est donc **adopté à l'unanimité**.

Délibération n° 2025-02 – Approbation de la stratégie de préservation de la ressource en eau

Monsieur le Président présente le cadre :

Le Plan eau national qui fixe un objectif de réduction des prélèvements en eau de 10% entre 2019 et 2030.

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie qui au niveau du bassin, fixe un objectif de réduction des volumes prélevés pour l'alimentation en eau potable de 14% entre 2019 et 2030.

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie qui conditionne désormais l'attribution des aides à la réalisation par la collectivité, d'une stratégie de préservation de la ressource en eau qui porte autant sur le volet qualitatif que sur le volet quantitatif.

Monsieur le Président propose d'un part, de mettre en œuvre un plan d'action visant à restaurer la qualité de l'eau des captages prioritaires vis-à-vis de la pollution par les nitrates et les pesticides, que sont Parfondeval, Ribeaucville, Méru F1 et F2 et Crèvecœur et d'autre part, d'adopter une stratégie de sobriété des usages de l'eau sur le territoire du SMEPS.

Le Comité Syndical, **approuve à l'unanimité**, la stratégie de préservation de la ressource en eau sur la période 2026 à 2030 ainsi présentée et **prend acte** que cette stratégie est vouée à évoluer en fonction des résultats des études menées sur les aspects qualitatifs et

quantitatifs de l'eau mais aussi en fonction de l'évolution du cadre réglementaire sur la période définie.

Délibération n° 2025-03 – Autorisation à donner au délégataire pour percevoir les aides de l'Agence de l'Eau

Monsieur le Président indique que l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, dans le cadre de son 12^{ème} programme, est désormais en mesure de subventionner des travaux compris dans le contrat de Concession de Service Public Eau Potable, que le SMEPS a signé avec son délégataire Suez Eau France.

Il convient cependant d'autoriser le délégataire à percevoir ces subventions dont le montant sera réinjecté en investissement, dans le programme de travaux du contrat de concession.

Le Comité Syndical **à l'unanimité, approuve** l'autorisation donnée à Suez Eau France, délégataire du SMEPS, de percevoir les aides de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, sur des travaux prévus au contrat de concession pouvant être subventionnés par cette dernière et, **autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents afférant aux demandes de subventions.

Délibération n° 2025-04 – Approbation de la demande de subvention D.E.T.R. rue Jean Jaurès à Méru

Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire de renouveler le réseau d'eau potable rue Jean Jaurès à Méru, en coordination avec les travaux de voirie programmés sur cette commune. Le coût de ce projet est de 225 375,53 € HT. Il pourrait être subventionné à hauteur de 43,93%, soit une subvention de 99 000,00 €.

Le Comité Syndical **approuve à l'unanimité**, la réalisation de ce projet et autorise Monsieur le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Délibération n° 2025-05 – Approbation de la convention de groupement de commandes avec la CCS et le SMAS pour la détection de réseaux

Monsieur le Président rappelle l'intérêt de négocier les prestations de détection de réseaux à l'échelle des trois collectivités CCS, SMAS et SMEPS, afin d'obtenir de meilleures conditions tarifaires et présente le projet de convention de groupement de commandes.

Le Comité Syndical, **autorise à l'unanimité**, Monsieur le Président à signer la convention de groupement de commandes relative à un accord-cadre concernant les prestations de détection de réseaux, avec la Communauté de Communes des Sablons et le Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons.

Délibération n° 2025-06 – Décisions prises par le Président entre le 28 octobre 2024 et le 05 mars 2025

Monsieur le Président présente la liste des décisions qu'il a prises entre le 28 octobre 2024 et le 05 mars 2025, dans le cadre de ses attributions.

Le Comité Syndical, **prend acte à l'unanimité**, de la liste des décisions prises par Monsieur le Président entre le 28 octobre 2024 et le 05 mars 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h59.

Le procès-verbal de la séance du 24 mars 2025 est composé des six délibérations suivantes :

- **Délibération n° 2025-01** – Approbation du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 16 décembre 2024
- **Délibération n° 2025-02** – Approbation de la stratégie de préservation de la ressource en eau
- **Délibération n° 2025-03** – Autorisation à donner au délégataire pour percevoir les aides de l'Agence de l'Eau
- **Délibération n° 2025-04** – Approbation de la demande de subvention DETR rue Jean Jaurès à Méru

- **Délibération n° 2025-05** – Approbation du groupement de commandes avec la CCS et le SMAS pour la détection de réseaux
- **Délibération n° 2025-06** – Décisions prises par le Président entre le 28 octobre 2024 et le 05 mars 2025